



connex

LE BULLETIN DES POLITIQUES ET SERVICES CONCERNANT LE MINISTÈRE ET L'EMPLOI

Le Comité permanent des Politiques et services concernant le ministère et l'emploi (PC-MEPS)

Beaucoup de travail pour le triennium

Lors du 40^e Conseil général de l'été dernier, plusieurs propositions ont été transmises à l'Exécutif du CG pour être retravaillées ou implémentées. Le travail concernant les politiques et programmes touchant le personnel ministériel parvient maintenant au PC-MEPS. Une partie de la tâche découle des décisions prises au 39^e CG – en particulier le travail du Groupe de travail sur la rémunération et le Groupe de travail sur l'isolement dans le ministère.

Pour vous faire une idée des différents groupes de travail et groupes directeurs associés au Comité permanent, jetez un coup d'œil sur l'encadré latéral. Une portion du travail de ces comités n'affectera pas l'Église dans son ensemble, mais les décisions importantes qui seront prises concernant la rémunération, l'isolement, la supervision et la discipline, de même

que la démarche de candidature, auront un impact certain.

Pour le PC-MEPS et le personnel de l'Unité des Ressources humaines, il est important que les personnes touchées par les changements de politiques et de processus à la demande du Conseil général et de son Exécutif soient tenues informées au fur et à mesure de leur mise en application. L'information contenue dans le bulletin *Connex* est destinée au personnel ministériel et aux employés-es laïques, aux comités du personnel et du ministère, aux trésoriers et trésorières, aux membres des conseils de paroisse, et à toute personne intéressée à savoir comment les propositions venant des membres et soumises au Conseil général sont transmises par la suite pour action au niveau des comités.

Étoles et châles de prière au 40^e CG



Photo: © L'Église Unie du Canada

Comité permanent des Politiques et services concernant le ministère et l'emploi (PC-MEPS)

Comités, groupes d'étude, groupes de travail, et groupes directeurs : A partir de 2010

Comités :

Soutien financier
Grièfs

Groupe directeurs :

Démarche de candidature
Supervision et discipline du personnel ministériel
Politique concernant les relations pastorales
Recrutement

Groupes d'étude :

Counselling par le personnel ministériel
Données démographiques concernant le personnel ministériel
Politique et procédures concernant l'invalidité
Rémunération pour le ministère
Révision de la politique sur l'abus sexuel

Groupes de travail :

Démarche de candidature
Révision des communications
Révision des politiques des Ressources humaines
Isolement dans le ministère

Vous trouverez plus d'information sur le travail de ces groupes dans les numéros à venir de *Connex*.

Vous avez des questions ?

Contactez PC-MEPS (voir dernière page).

Groupe d'étude sur la rémunération pour le ministère

Initiative du 39^e CG : début des travaux

Le Rapport sur les modèles de rémunération pour le ministère soumis au 39^e Conseil général et approuvé en principe incluait le mandat d'étudier et de développer une politique sur la rémunération du personnel ministériel dans l'Église Unie qui tiendrait compte des diverses réalités liées à la vocation ministérielle actuelle. À l'automne 2009, le comité permanent a créé le Groupe d'étude sur la rémunération pour le ministère et lui a confié le mandat de faire la recherche et l'exploration nécessaires lui permettant d'élaborer une politique sur le salaire global et les couples engagés dans le ministère, et d'examiner entre autres la structure salariale et la question du salaire en fonction du lieu de ministère.

Les membres de ce Groupe d'étude sont : Jim Allen (laïque, Montréal et Ottawa), Ted Black (ordre ministériel, Hamilton), Wayne Flewelling, président (laïque, Alberta et Territoires du Nord-Ouest), Debra Kigar (laïque, Hamilton), Roland Legge (diacre, Saskatchewan), et Tracy Murton (laïque, Saskatchewan), de même que des membres du personnel de l'Unité des Ressources humaines, incluant Lee Corlett, coordonnatrice du programme de rémunération.

Vous pourrez suivre la progression du travail de ce comité dans les numéros à venir de *Connex*.

Frais d'ordonnance : Mise à jour de Green Shield

À cause de la pression exercée par les pharmacies sur la compagnie Green Shield concernant sa politique de remboursement des frais d'ordonnance, celle-ci a dû se réajuster. Une nouvelle politique est maintenant en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2010.

Auparavant, le montant déductible maximum pour les ordonnances de médicaments soumis par les membres était de 10,99\$. Mais dorénavant les frais d'ordonnance ne seront plus plafonnés à ce montant et les membres devront payer le plein montant de frais d'ordonnance. Pour connaître le montant de frais d'ordonnance exigé de votre pharmacie et pour vous assurer que vous ne payez pas plus que nécessaire, parlez à votre pharmacien ou pharmacienne. Cette information est souvent disponible en ligne; tapez « frais d'ordonnance » dans un moteur de recherche (Google, Yahoo, Bing, etc.).

Si vous avez des questions, appelez Green Shield au 1-888-711-1119.

Avantage imposable d'assurance collective

L'assurance-vie de base, dont l'employé-e paye la prime, constitue un avantage imposable au niveau fédéral et doit apparaître sur le Relevé T4 de l'employé-e. Au Québec seulement, l'assurance de base en cas d'accident et perte d'un membre, ainsi que l'assurance médicale et dentaire de base, dont l'employeur paye les primes, constituent des avantages imposables au niveau provincial et doivent également apparaître sur le Relevé de l'employé-e.

Avant que ADP se charge du traitement de la paye pour l'Église Unie, le Centre de retraite et d'avantages sociaux de l'Église Unie calculait chaque mois ce que représentait l'avantage imposable d'assurance collective. Ceci apparaissait sur le relevé envoyé à la charge pastorale sous la rubrique 'Fed. / Prov. Taxable Benefit' (Avantage imposable au Fédéral / Provincial).

Les trésoriers et trésorières ont dû fournir à ADP le montant des avantages imposables d'assurance collective lorsqu'ils ont envoyé le nouveau montant des salaires pour 2010.

Nous sommes désolés pour la confusion que cela a entraînée. Nous sommes en train de développer un nouveau processus qui évitera aux trésoriers-ères de devoir calculer le montant des avantages imposables. Surveillez les mises à jour dans les prochains numéros de *Connex*.

Changements à l'assurance santé en Alberta

Le gouvernement albertain a procédé à des changements majeurs de la couverture provinciale des coûts des médicaments. Et on s'attend à ce que d'autres changements soient annoncés ce printemps. Les changements affectent principalement l'assurance médicaments de nos membres âgés. Leur participation sera désormais optionnelle et les personnes âgées devront soumettre eux-mêmes leur demande de couverture. Des cotisations seront également associées à cette couverture.

Pour savoir comment ces changements vous affectent, contactez les Services de santé de l'Alberta (www.albertahealthservices.ca) ou composez un des numéros suivants :

Red Deer et autres localités plus au nord :
1-877-753-2170

Localités au sud de Red Deer : 1-877-957-9771

Vous prenez votre retraite ? Informez-en le Centre de retraite et d'assurance collective!

Si vous songez à prendre votre retraite cette année, veuillez contacter le Centre de retraite et d'assurance collective (1-888-657-4607) au moins trois mois avant la date de votre retraite. Le Centre vous enverra les formulaires dont vous avez besoin pour recevoir votre rente et, si nécessaire, changer les renseignements concernant votre assurance.

Il est important de faire ceci au moins trois mois à l'avance si vous désirez que le paiement de votre rente débute le premier mois de votre retraite. Votre charge pastorale, consistoire, ou synode n'en avisera pas nécessairement le Centre à votre place.

Les fournisseurs d'assurance collective indépendants

Lors du 40^e Conseil général, le Synode de la Saskatchewan a proposé de modifier les ententes avec nos fournisseurs de service indépendants pour nos plans de retraite et d'assurance. En réponse à cela, le personnel des Ressources humaines travaillent présentement à la révision des options possibles et préparent un rapport à présenter à nos instances de supervision, c'est-à-dire le conseil de retraite et le comité permanent. L'objectif est de fournir aux membres le meilleur service possible en faisant bon usage des ressources du régime. Nous vous tiendrons au courant des derniers développements au fur et à mesure que nous les connaissons.

Le service de paye pour les charges pastorales

De nouveaux codes de gains chez ADP

La mise en place du service de paye pour les charges pastorales en est à son étape finale : le personnel de l'Unité des Ressources humaines a recueilli les commentaires des clients et a apporté des améliorations à son système d'information financière.

Nous remercions toutes les personnes qui ont pris le temps d'envoyer des commentaires. Après avoir travaillé avec ADP, notre fournisseur de services, nous sommes heureux d'annoncer quatre améliorations au service de paye pour les charges pastorales.

1	La firme ADP peut maintenant traiter les honoraires, ainsi que produire les Sommaires T4 et T4A et faire la déclaration auprès de l'Agence du revenu du Canada (ARC). Les codes de gain ADP sont les suivants :
EN38 HONORNTX	pour les honoraires non imposables
EN44 HONORTX	pour les honoraires sous forme de paiements forfaitaires imposable par l'ARC
2a	Si ADP doit traiter l'allocation logement imposable pour le personnel ministériel qui ne se qualifie pas pour la déduction de résidence pour membre du clergé (RPC, AE, et impôt sur le revenu), veuillez fournir l'un des codes de gain suivants :
EN24 HOUSATAX	pour les allocations logement payées en argent
EN29 HOUSBTAX	pour les allocations logement en nature (presbytère)
2b	Les anciens codes par défaut supposaient que toutes les personnes se qualifiaient pour la déduction de résidence pour membre du clergé. Si le membre du personnel ministériel ne se qualifie pas pour cette déduction, le code par défaut doit être chargé à l'un des nouveaux codes listés dans la section A. Les voici :
EN19 HOUS ALL	pour allocation logement en argent
EN30 HOUS BEN	pour allocation logement en nature (presbytère)
3	ADP a de nouveaux codes par défaut pour les allocations imposables (soumises à l'impôt sur le revenu, au RPC et à l'AE). Les codes de gain de ADP sont les suivants :
EN41 MILE TAX	pour les allocations imposables concernant le kilométrage / déplacement
EN43 TELE TAX	pour les allocations imposables concernant le téléphone
EN42 EDUC TAX	pour les allocations imposables concernant la formation permanente
EN20 TXB ALLW	demeure un code de gain général pour toute allocation imposable
4	ADP a un nouveau code de gain pour le traitement de la formation permanente comme dépense, donc non imposable. Les codes de gain pour traiter les dépenses sont les suivants :
EN39 EDUC EXP	pour les dépenses concernant la formation permanente
EN51 MILEAGE	demeure un code de gain pour les dépenses concernant le kilométrage / déplacement
EN53 TELEPHONE	demeure un code de gain pour les dépenses concernant le téléphone
EN 52 EXPENSE	demeure un code de gain général pour les dépenses

Pour une liste complète des codes de gain et de déduction ADP, visitez le site www.united-church.ca. Recherchez et sélectionnez 'Pastoral Charge Payroll Service', puis 'Ongoing Support', puis sélectionnez 'Earning and Deduction Codes'.

Si vous avez des questions au sujet des codes de gain et de déduction ADP, ou si vous souhaitez recevoir la liste complète de ces codes par la poste, veuillez contacter les Ressources humaines.

Courriel : HumanResources@united-church.ca

Téléphone : 1-800-268-3781, poste 3161

NOTE : Surveillez les changements de taux qui entrent en vigueur le 1er juillet 2010. Ces changements seront annoncés dans le numéro 23 de *Connex*.



Photo: Design Pics

Renseignements fiscaux

Dépenses médicales déductibles pour 2009

Vous pouvez réclamer le remboursement des montants déductibles et de frais d'ordonnance, de même que les soldes impayés, après que le régime d'assurance de l'Église vous ait remboursé sa part. Vous trouverez tous les détails de cette information dans la section 'explanation of benefits', lors du remboursement de Green Shield (ou Manuvie, pour les réclamations faites avant le 1^{er} avril 2009).

Green Shield (ou Manuvie) peut vous fournir un sommaire des montants reçus. Veuillez noter que des frais peuvent être exigés pour le sommaire. Renseignez-vous directement auprès de l'assureur.

Green Shield : 1-888-711-1119

Manuvie : 1-800-667-5165

Visitez le site Web des services de Revenu Canada pour l'information s'appliquant spécifiquement à votre cas : www.car-arc.gc.ca (sous 'Sujets pour les particuliers', sélectionnez 'Sujets pour la lettre M' et ensuite 'Frais médicaux').

Membres actifs

Primes pour la couverture médicale et dentaire facultative :

45,03\$/mois, pour la personne uniquement

128,24\$/mois, pour l'assurance familiale

*Ajouter la taxe de vente : en Ontario 8%, et au Québec 9%.

Prime de soutien aux retraités : 4\$/mois

Membres à la retraite

Primes pour la couverture médicale et dentaire :

54,67\$/mois, pour la personne uniquement

110,28\$/mois, pour l'assurance familiale

*Ajouter la taxe de vente : en Ontario 8%, et au Québec 9%.



Photo: Design Pics

Églises fermées pour l'été

Si votre charge pastorale ferme pour la période d'été, et que vous avez des employés qui font des remises à l'Église Unie pour la pension et l'assurance par l'entremise du service de paye, vous devrez rattraper les remises qui n'auront pas été faites au cours des mois d'été. À cette fin, nous vous recommandons l'une ou l'autre des options suivantes :

1. Plutôt que de payer l'employé-e pendant 10 mois, et ne pas lui payer de salaire pendant 2 mois, vous pouvez répartir son salaire sur les 12 mois de l'année. De cette manière, l'employé-e recevra un salaire pour chacun des 12 mois de l'année et il n'y aura pas d'arrêt de remises de cotisations pour la pension ou pour l'assurance.
2. Faites l'ajustement de remise pour la pension et l'assurance pour un mois ou deux (dépendant de la longueur de la fermeture d'été. Assurez-vous de bien faire l'ajustement pour toute la période où l'église sera fermée. Pour faire le calcul du montant global à remettre à ADP, servez-vous des Outils à la disposition des trésoriers (pour les laïques et les pasteurs), au www.united-church.ca. Recherchez et sélectionnez 'Budgeting Tools for Treasurers', et sélectionnez ensuite 'Tools for Treasurers (Lay/Ministry)'.

NOTE : Pour vous assurer d'une couverture d'assurance sans interruption, veuillez contacter Anna Di Vito (1-800-268-3781, poste 3114, ou écrivez à adp-pay@united-church.ca) pour lui communiquer votre choix de plan afin de couvrir les remises qui ne seront pas déduites et faites au cours des mois d'été.

Des épaules sur lesquelles s'appuyer

Un jour, un ami avisé a dit ceci : « Nous nous appuyons sur les épaules de ceux et celles qui nous ont précédés ».

Les legs et autres dons de succession sont les « épaules » sur lesquelles reposent certains des efforts de l'Église Unie pour la mission de Dieu. Ces legs ont permis :

- de garder des paroisses ouvertes;
- d'envoyer du personnel de l'Église Unie outre mer;
- de fournir de la nourriture aux affamés et des refuges aux sans-abris;
- de faire des visites aux malades et aux prisonniers;
- d'assurer du soutien pour les étudiants et étudiantes loin de leur foyer;
- de répondre aux situations d'urgence.

L'Église a besoin de vos dons de succession.

Nous nous sommes construits en nous appuyant sur ceux et celles qui nous ont précédés; les membres futurs de l'Église Unie compteront sur nos épaules. Lorsque vous mettrez à jour votre testament, pensez à un ministère de l'Église Unie qui vous tient à cœur.

Contactez Alice au 1-800-268-3781, poste 2024, ou écrivez à giving@united-church.ca.

Planifiez votre été !

Traitement de la paye sans interruption

Si vous recevez normalement un appel de cueillette de renseignements de la part de ADP avant le traitement des salaires, et que vous savez que vous ne serez pas disponible pour recevoir cet appel au cours de l'été, vous devriez planifier un autre arrangement pour cette période.

Vous pouvez décider d'autoriser une autre personne comme contact auprès de ADP pour l'été, ou faire une entente avec ADP pour que la paye soit traitée « COMME TELLE ». Votre représentant-e ADP peut vous donner davantage d'information – y compris vous dire quels formulaires vous devez remplir – pour assurer un traitement de la paye sans interruption pendant les mois d'été.

NOTE : Si aucun arrangement particulier n'a été pris avec ADP, et que ADP n'est pas en mesure de joindre la personne contact à la fin de la journée prévue pour la cueillette de renseignements, ADP traitera la paye « COMME TELLE » pour le personnel salarié (personnel ministériel et non ministériel). Mais ADP ne traitera pas la paye des employés-es occasionnels ou horaires, puisque les heures peuvent différer d'une période de paye à une autre.

connex

Connex est le bulletin du Comité permanent du Conseil général sur les Politiques et services concernant le ministère et l'emploi. Si vous désirez des copies supplémentaires à distribuer dans votre paroisse, ou si vous souhaitez recevoir un courriel vous avisant qu'un nouveau numéro est disponible en ligne, contactez-nous par téléphone au 1-800-268-3781, poste 3161, ou par courriel au PC-MEPS@united-church.ca.

Si vous avez des commentaires à faire ou des sujets à nous suggérer, contactez la rédactrice, Erin Sterling :



a/s PC-MEPS
L'Église Unie du Canada
3250, rue Bloor ouest, bureau 300
Toronto, ON M8X 2Y4
Courriel : PC-MEPS@united-church.ca